

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 15215
Numéro SIREN : 821 251 576
Nom ou dénomination : AAB-PARC EOLIEN V

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 52251

AAB - PARC EOLIEN V
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE L'ARRIVEE
75015 PARIS
821 251 576 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente août,

Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD, agissant en qualité de représentant légal de la société AN AVEL BRAZ, associée unique de la société AAB - PARC EOLIEN V, a établi le présent procès-verbal.

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de la gérance et de la situation de la société telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2022, approuvés en date du 30 avril 2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD.

Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'S. de La Rochefoucauld', written in a cursive style.